

INGÉNIERIE

de territoires

.04

déc. 2018 -
mars 2019

ISSN 2647-5367



L'ingénierie
territoriale

au service
des communes
et EPCI



©Matthieu Dupont

ardèche
LE DEPARTEMENT

édito



©Département de l'Ardèche

La revue « ingénierie de territoires » souffle sa 1^{re} bougie ! Au cours de cette première année, vous avez pu découvrir des exemples de collaborations proposées par l'ensemble des partenaires du réseau de l'ingénierie.

Avec ce nouveau numéro, se poursuit la découverte des possibilités offertes par les acteurs de l'ingénierie territoriale. Conquête de foncier d'activité, démarche open data avec l'ouverture du portail ardéchois de données pour favoriser l'échange de « savoir » et l'innovation. Mais aussi tout l'intérêt de « regards neufs » qui se posent sur nos territoires avec une expérimentation, les VILLAB, qui je l'espère, inspirera les collectivités, leur apportant des solutions ou des propositions pour un développement harmonieux et raisonné.

Ces dernières semaines ont également été marquées par des temps forts. Tout d'abord, la semaine de la transition, coup d'envoi d'une large réflexion sur l'avenir de notre département. L'ensemble des acteurs de l'ingénierie ont fortement participé à ces journées, pour écouter vos attentes, partager vos points de vue et anticiper les compétences à développer. La conférence des territoires a été la suite de cette démarche qui doit modeler nos

modes de vie pour les rendre plus vertueux et participer de l'effort mondial en faveur de la transition écologique. Un enjeu pour les générations futures, mais soyons en conscients, un enjeu aussi à très court terme tant le dérèglement climatique est aujourd'hui prégnant et ses effets destructeurs.

Un autre temps fort a été celui du congrès des maires et des présidents d'EPCI de l'Ardèche. Une journée durant laquelle j'ai eu plaisir à vous retrouver et débattre avec vous des projets en cours et de vos préoccupations actuelles. J'ai voulu que les techniciens du Département soient présents pour répondre à vos questions et ils ont été à votre écoute tout au long de la journée, aux côtés de ceux d'Ardèche habitat, du SDEA, du CAUE, de l'ADT, du SDE07, des Inforoutes, de la SAFER, et de bien d'autres.

Comme vous le voyez, les occasions de nous rencontrer sont nombreuses. Mais j'ai souhaité aussi venir à votre rencontre chaque mois sur les territoires. A très bientôt donc pour débattre ensemble de ce qui nous anime : l'Ardèche aujourd'hui et demain.

Laurent Ughetto,
Président du Département
de l'Ardèche

sommaire

SDEA ■ Le foncier d'activité : une stratégie de développement pour les EPCI ■ page 3



FONCIER FORESTIER ■ un avenir pour les territoires ardéchois ■ page 5



OPEN DATA ■ ouvrir ses données pour un plus grand dynamisme du territoire ■ page 7



VILLAB ■ un laboratoire pluridisciplinaire au service des communes ■ page 9



CONSTRUISONS ENSEMBLE L'ARDÈCHE DE DEMAIN !
■ Appel à manifestation d'intérêt ■ page 11

AGENDA ET BRÈVES ■ page 12



Le foncier d'activité : une stratégie de développement pour les EPCI

Forte du renforcement de son rôle en matière de soutien au développement économique depuis la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a souhaité conforter l'exercice de cette compétence.

Pour ce faire, elle a dans un premier temps réalisé un état des lieux et une analyse de son territoire et de son tissu économique. Ce travail riche d'enseignements a notamment permis de mettre en exergue un important déficit en matière de foncier d'activité. Fâcheux quand l'ambition est de développer l'économie et que l'on ne dispose pas de terrains permettant de répondre aux demandes de développement des entreprises.

C'est pour répondre à cet enjeu que la communauté de communes a adopté, en juillet

2017, sa stratégie générale de développement économique. Cette stratégie détermine les actions à mettre en œuvre à court terme en matière d'immobilier d'entreprise et des objectifs à moyen terme en matière d'aménagement de zones d'activités.

Sur ce dernier volet, la communauté de communes a sollicité le SDEA pour un accompagnement en ingénierie, qui s'est renforcé ces dernières années à l'initiative de Pascal Terrasse, son président. Objectif : établir des orientations stratégiques d'aménagement pour créer une nouvelle zone d'activités répondant au besoin du territoire.

■ Evaluer les opportunités et la faisabilité ■

L'intervention du SDEA a consisté à évaluer l'opportunité et la faisabilité des orientations de développement économique, préalablement à tout engagement opérationnel. Une mission d'expertise, de conseil et de diagnostic qui a pris en compte l'ensemble des aspects techniques, financiers, juridiques et fonciers.

L'intervention du SDEA s'est effectuée en deux phases :

■ **l'analyse du foncier d'activité local** au travers des différents éléments d'études existantes (état des lieux effectué, étude de gisement réalisé par EPORA...), des différents zonages (urbanisme, aménagement du territoire, fiscalité, du SCOT en préparation),

de l'offre foncière existante à l'échelle des territoires voisins, de l'agrégation des autres missions d'accompagnement du SDEA sur le territoire pouvant avoir un lien avec la présente démarche et des demandes d'entreprises.

- **la formalisation des orientations d'aménagement**, avec l'évaluation des secteurs déjà identifiés, une proposition des secteurs géographiques prioritaires, l'élaboration des principes d'aménagement (taille et disposition des terrains) et des principes de fonctionnement (liaison avec les infrastructures et voiries existantes ou à prévoir), une évaluation des conditions de mise en œuvre (stratégie d'acquisitions foncières, analyse des compensations éventuelles...) et la réalisation d'un document de présentation, pouvant être décliné comme une contribution au SCOT et aux documents d'urbanisme en cours d'élaboration.

Dans la continuité de cette intervention, les partenaires du réseau des aménageurs pourraient utilement être mobilisés pour accompagner la collectivité dans la poursuite de son opération, tant sur la question des négociations et acquisitions foncières, en faisant appel à la SAFER, que sur la partie programmatique du projet en mobilisant les compétences du CAUE par exemple.

contact

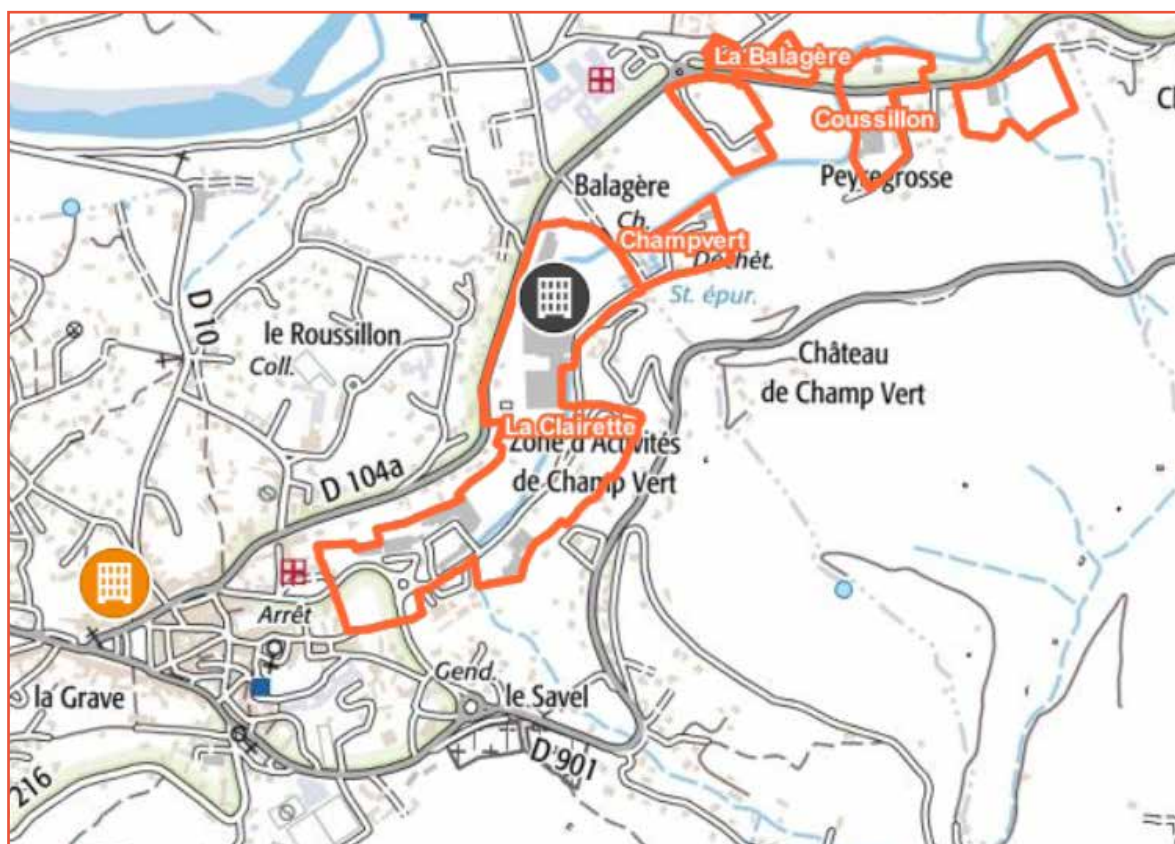
Syndicat de développement
d'équipement et
d'aménagement (SDEA)

6 Rue Pierre Filliat
07003 Privas

Directeur : Antoine Santos

tél. : 04 75 65 57 50

mail : sdea@sdea-ardeche.fr





Le foncier forestier : un avenir pour les territoires ardéchois

317 000 ha de surface forestière, soit 57% du territoire ardéchois est boisé. Avec 1 300 emplois, la filière forêt-bois revêt plusieurs intérêts : économique, environnemental, social, écologique, paysager... Certaines communes ardéchoises ont bien compris ces enjeux. Elles s'en sont saisies et ont pour cela bénéficié d'un accompagnement adapté.

■ Le foncier forestier : une clé de la gestion de l'espace ■

La forêt ardéchoise, majoritairement privée, présente un morcellement important. Cette « dispersion » est une difficulté pour valoriser la ressource disponible et promouvoir une gestion durable et efficace. La maîtrise du foncier, qui passe par une mobilisation de l'ensemble des propriétaires, apparaît comme un enjeu majeur de toute politique forestière sur le territoire de l'Ardèche... enjeu sur lequel les élus peuvent agir !

Pour cela, il existe divers leviers d'action sur le foncier forestier : droit de préemption, droit de préférence, procédure des biens vacants et sans maître... mais aussi des dispositifs d'aides spécifiques sur l'Ardèche, déployés par le Département, sous l'impulsion de Bernadette Roche, conseillère départementale en charge de la forêt et de l'aménagement foncier : aide à la constitution de domaine forestier public, aux échanges et achats de petites parcelles forestières.

■ Un réseau de partenaires au service des collectivités ■

Par exemple, la commune d'Ailhon, située dans le sud Ardèche, s'est lancée dans cette démarche. En 4 ans, elle est passée de 0 à plus de 50 ha de foncier forestier communal. Cette nouvelle forêt communale est dotée d'un aménagement (document de gestion durable), d'une certification PEFC et bénéficie du régime forestier (gestion ONF).

Elle a pour cela bénéficié d'un appui technique de la part de l'office national des forêts (ONF), qui a procédé au diagnostic de son territoire. Elle a été soutenue financièrement par le Département, qui lui a permis d'acquérir entre 10 à 15 ha par an, en 4 ans (2018 = 4^e année), subventionnés à 50%.

L'association des communes forestières a également accompagné la commune dans la bonne mise en œuvre du projet et le montage des dossiers de subvention. Cette dernière, créée en 2012 sous l'impulsion du Département, informe, sensibilise, propose des formations aux collectivités. Leur chargée de mission apporte son expertise aux programmes territoriaux forêt - bois, sur les sujets du foncier forestier, mais également de la construction en bois local (notamment la certification « Bois des Territoires du Massif Central »). Elle accompagne les collectivités territoriales pour déployer les dispositifs les mieux adaptés afin d'agir sur le morcellement et faciliter la gestion forestière. Elle est épaulée dans ce domaine par la SAFER qui peut également apporter son expertise dans la définition et la mise en œuvre d'une politique foncière en la matière.

Autre partenaire qui apporte son expertise et de l'ingénierie dans la filière bois auprès des maîtres d'ouvrages publics : Fibois, l'interprofession de la filière bois Ardèche - Drôme. Cette association apporte des conseils, notamment en matière de constructions bois, mais également dans le domaine du bois énergie.

■ Un outil indispensable : la bourse foncière forestière de l'Ardèche ■

Autre outil mis en place pour faciliter le regroupement du foncier : la bourse foncière forestière de l'Ardèche, B2F Ardèche, recense des parcelles cadastrales boisées ou à vocation forestière, à vendre ou à échanger, localisées en Ardèche, rendues consultables sur une interface cartographique.



Les périmètres des forêts publiques peuvent y être visualisés. Dès qu'un bien est déposé en limite d'une forêt publique communale, la commune concernée est informée via l'ONF et l'association des communes forestières... Un « plus » pour que les collectivités confortent leur foncier forestier public.

Ce site Internet public, d'accès libre, sécurisé et gratuit, recensait, début octobre 2018, 1 374 parcelles à la vente soit 692 hectares et 560 parcelles à l'échange soit 254 hectares... sur 198 communes d'Ardèche.

27% des biens déposés sur le site depuis sa mise en ligne en novembre 2015 ont trouvé acheteurs en moins de 3 ans ; 108 lots, soit 445 parcelles représentant 400 ha. Un résultat encourageant au regard du défi de structuration de la forêt ardéchoise. ■

Contacts

Département de l'Ardèche

Aude Cathala
Chargée de mission forêt/filière bois
Direction des Territoires
Service environnement et forêt
La Chaumette, BP 737
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 66 75 96
acathala@ardeche.fr

Association de communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Marilyne Fournier
Chargée de mission Ardèche-Drôme
10 place Olivier de Serres
07200 Aubenas
Tél : 04 75 39 41 16
06 08 01 06 74
marilyne.fournier@communesforestieres.org

Fibois Ardèche Drôme

Boris Boucher
Directeur
Ineed Rovaltain TGV - BP 11159
Alixan - 26958 Valence cedex 09
Tél : 04 75 25 97 07
boucher@fibois.com

L'open data : ouvrir ses données pour un plus grand dynamisme du territoire

Ouvrir les données publiques, c'est améliorer la relation entre les collectivités et les citoyens, simplifier les échanges avec les acteurs qui font le dynamisme d'un territoire, rendre possible de nouveaux services. A l'automne 2017, Maurice Weiss, vice-président aux routes, mobilités, numérique et soutien aux territoires, a souhaité s'engager dans une démarche open data qui répondra à ces trois objectifs. L'ambition du Département n'est pas seulement de publier ses propres données mais de permettre à l'ensemble des collectivités ardéchoises qui le souhaitent de déposer également les leurs, de sorte que ce portail « open data » ait une dimension territoriale.

La première étape va consister à « formaliser » le réceptacle des données. L'ouverture fin 2018 du portail opendata.ardeche.fr constitué dans un premier temps d'une vingtaine de jeux de données issues de la plateforme SIG GéoArdèche marquera le début du processus d'ouverture des données.

Car l'open data est une opportunité pour la collectivité de faire évoluer l'administration, ses agents et son système d'information afin de répondre aux nouveaux enjeux de modernisation de l'action publique. La démarche mise en œuvre se veut transversale et volontariste et vise à garantir la qualité et la pérennisation des données détenues et produites par les services du Département. C'est également une manière de redéfinir le lien entre l'administration et ses usagers. Les données peuvent en effet être visualisées facilement sous forme de cartes, de graphiques et de tableaux et sont mises à disposition dans des formats standardisés.



En outre, l'ouverture des données publiques peut également être un levier pour susciter l'innovation et encourager la création de nouveaux services d'où la volonté d'encourager les acteurs du numérique (entreprises, start-up, développeurs, chercheurs, journalistes...) à utiliser les données mises à disposition.

■ Animer une communauté ardéchoise de l'open data ■

En ouvrant le portail de l'open data ardéchois, le Département se « met en conformité » avec la loi sur la République numérique d'octobre 2016 qui impose l'ouverture des données publiques produites ou détenues par l'administration et les collectivités de plus de 3 500 habitants (ou de plus de 50 agents). En outre, il fait figure de bon élève et même « d'entraîneur ». Si, à ce jour moins de 10% des collectivités françaises concernées par l'open data ont engagé une réflexion sur ce sujet, en Ardèche, le portail est sur les rails et le Département se met en ordre de marche pour mobiliser les autres collectivités locales ardéchoises concernées.

Pour faire connaître ce portail, des actions de médiation à la donnée seront organisées au cours de l'année 2019 dans la continuité du hackathon de mars 2018. L'objectif étant d'inciter, aider et favoriser la réutilisation de ces données ouvertes au plus grand nombre et dans l'intérêt de tous.

Les collectivités (mairies, EPCI) qui souhaitent s'engager dans cette démarche vertueuse peuvent prendre contact avec Patrick Gilles. ■

coordonnées

Conseil départemental
de l'Ardèche

Patrick Gilles, chef de projet
open data et chargé de mission
Stratégie numérique
Tél : 04 75 66 75 48
pgilles@ardeche.fr



Le VILLAB : un laboratoire pluridisciplinaire au service des communes

■ L'exemple des Villages de caractère ■

Aujourd'hui, vingt communes font partie du réseau ardéchois « Villages de caractère » animé par l'Agence de développement touristique (ADT).

A l'initiative de Dominique Palix, présidente du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), des partenariats se sont tissés avec le Département, l'ADT, le territoire Leader Ardèche3, les universités de Grenoble-Alpes, et ces acteurs ont souhaité aborder ce label avec de nouveaux regards pour imaginer une action adaptée aux besoins des villages et notamment :

- extérieurs à l'Ardèche,
- pluridisciplinaires, favorisant la richesse des points de vue,
- neufs, car ceux de nouvelles générations,
- exprimés « in situ » et issus des échanges avec les habitants,
- concrets se traduisant par des propositions d'aménagement.

Dès mars, quatre communes (Antraigues sur Volane, Jaujac, Meyras et Thueyts) se portaient candidates pour accueillir la première

promotion d'une équipe de sept étudiants installés en résidence durant quatre mois.

Au sein de cette équipe, dont l'atelier était localisé à Thueyts, des jeunes en dernière année de formation en architecture, urbanisme, paysage, économie du tourisme, développement local ont eu pour mission d'analyser le fonctionnement des villages, de proposer pour chacun une feuille de route (un plan d'actions hiérarchisées) et d'identifier en lien avec les élus locaux une action prioritaire à restituer en phase pré-opérationnelle (esquisse, pré-programme).

Encadrés par des professionnels du CAUE et de l'ADT, les étudiants ont su faire preuve d'autonomie, de pragmatisme et de créativité.

Les résultats, présentés dans chaque village en juillet dernier, sont révélateurs de l'écoute attentive portée aux attentes des élus locaux et d'une envie de proposer des idées nouvelles.

Au-delà des mots, les images restituées illustrent le travail accompli.

Avec le VILLAB, les élus locaux disposent d'un outil d'aide à la décision pour la valorisation patrimoniale, urbanistique et touristique de leurs villages.



Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs précités, l'action VILLAB se poursuivra sur les années 2019 et 2020. Les communes retenues pour la session 2019 seront prochainement connues.

A terme, et au regard de l'évaluation positive du VILLAB, la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires d'étudiants sur d'autres projets transversaux portés par les collectivités ardéchoises pourrait être envisagée. Les acteurs de l'ingénierie publique continueront à être impliqués, en proximité avec les collectivités, pour imaginer la suite. ■

coordonnées

**Conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
de l'Ardèche**

2 bis, avenue de l'Europe Unie
BP 101 - 07001 Privas cedex

Directeur : Fabrice Di Russo

tél : 04 75 64 36 04

caue-07@wanadoo.fr

<http://caue07.fr/>





Construisons ensemble l'Ardèche de demain !

Lors de la Conférence des territoires du 15 novembre dernier, le Président du Département de l'Ardèche et les représentants de la quasi-totalité des EPCI ardéchois ont remis au Préfet de l'Ardèche leur candidature à un contrat de transition écologique (CTE). Cette contractualisation avec l'Etat doit permettre d'impliquer tous les acteurs locaux autour d'un projet de transition durable, par la conception de fiches actions, puis les réalisations concrètes de ces dernières.

■ Appel à manifestation d'intérêt ■

Envoyez vos idées d'actions au Département avant la fin de l'année, même si elles ne sont qu'à l'état d'ébauche. Ensuite, le Département jouera le rôle de facilitateur en apportant de l'ingénierie, en faisant des rapprochements entre projets pour changer d'échelle, en mettant du lien entre les collectivités locales et les opérateurs privés volontaires...



fiche action

Faites remonter vos projets à l'adresse mail mhouetz@ardeche.fr ou complétez la fiche action en la téléchargeant sur www.ardeche.fr/1507-fiches-actions.htm

Agenda



Jeudi 13 décembre à l'Hôtel du Département (Privas): après-midi Bons plan(t)s, pour accompagner les communes et leurs techniciens dans leur démarche d'embellissement du cadre de vie.

Début 2019: Urba-session : De l'énergie dans l'urbanisme, en partenariat avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Vendredi 11 janvier 2019 au Théâtre de Privas : vœux du Préfet et du Président du Département aux élus



Brèves

Soutien au patrimoine ardéchois 2019

Fonds innovant en faveur des patrimoines ardéchois (FIPA)

Vous avez jusqu'au 1^{er} février pour déposer vos dossiers de demande de soutien aux projets de restauration d'édifices patrimoniaux représentatifs du territoire ardéchois qui relèvent du Patrimoine rural non protégé (PRNP).

Restauration et entretien des Monuments historiques

Les bâtiments et objets inscrits ou classés Monuments historiques bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Renseignements :

Département de l'Ardèche
Direction de la culture
BP 737 - 07007 Privas cedex
04 75 66 79 35 - culture@ardeche.fr

« Pass Territoires »

Un nouvel appel à projets « Pass Territoires » vient d'être adressé aux collectivités ardéchoises. Pour la 2^e année, le dispositif « Pass Territoires » vise à soutenir les projets des collectivités dans des domaines divers comme les services à la population, le développement local et touristique, la protection de la ressource en eau ou encore le développement durable.